

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quatorzième session**

Bangkok, 11-16 mai 2018

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire**

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales : développement social**Rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement****Note du secrétariat***Résumé*

La Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement s'est tenue à Bangkok du 12 au 14 septembre 2017. Les représentants de 28 membres et membres associés, de la société civile, des organisations internationales et du monde universitaire y ont assisté.

La Réunion a été convoquée en application de la résolution 2015/5 du Conseil économique et social en date du 8 juin 2015 relative aux modalités du troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. Quinze ans après l'adoption du Plan d'action de Madrid, la Réunion a fait office de principale plateforme régionale pour l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid et des défis qui restaient à relever.

Le rapport rend compte des travaux et de l'organisation de la Réunion et, à l'annexe II, présente un ensemble de mesures prioritaires pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est invitée à prendre note du présent rapport et à adopter le document final de la Réunion tel qu'il figure à l'annexe II.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 12 mars 2018.

** ESCAP/74/L.1.

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son attention

1. La recommandation ci-dessous formulée lors de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement est portée à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour information et examen.

Recommandation

La Réunion recommande de soumettre les conclusions de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, par l'intermédiaire du Secrétaire général, à la Commission du développement social à sa cinquante-sixième session en 2018, pour le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et de soumettre le rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-quatorzième session, pour information et examen.

II. Compte rendu des travaux

A. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) en Asie et dans le Pacifique

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. La Réunion était saisie de la note du secrétariat intitulée « Vue d'ensemble des tendances en matière de vieillissement de la population et des mesures institutionnelles connexes en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/1) et de la note du secrétariat intitulée « Initiatives gouvernementales en vue de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) : réalisations et difficultés restant à surmonter » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/2).

3. Le secrétariat a présenté un exposé concernant les défis liés au vieillissement de la population en Asie et dans le Pacifique.

4. Une table ronde consacrée au thème « Les sociétés âgées et vieillissantes dans la région Asie-Pacifique : vers un avenir inclusif et durable » a été animée par le Secrétaire exécutif adjoint chargé du développement durable de la CESAP. Ont participé à cette table ronde : M^{me} Daniela Bas, Directrice de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ;

M. Bjorn Andersson, Directeur régional du Fonds des Nations Unies pour la population ; M. Eduardo Klien, Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de HelpAge International ; et M. Asghar Zaidi, Professeur de politiques sociales internationales à l'Université de Southampton. La table ronde a été suivie d'un débat libre avec les États membres.

5. Les participants à la table ronde ont souligné l'importance que revêtaient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) en tant qu'instruments permettant de surmonter les difficultés et de saisir les

opportunités liées au vieillissement de la population. Il a été noté que les personnes âgées constituaient une ressource précieuse, dans la mesure où elles contribuaient à l'économie et à la société. Néanmoins, les changements démographiques radicaux qui se produisaient actuellement dans toute la région et leurs conséquences dans des domaines tels que la santé et les soins de longue durée imposaient de repenser les sociétés et les économies, en privilégiant des stratégies visant à promouvoir l'emploi décent, l'apprentissage tout au long de la vie, la participation sociale des personnes âgées, ainsi que la prise en compte de leur opinion. En outre, les personnes âgées devaient avoir accès à une pension, à des soins de santé appropriés, à la technologie, aux transports et à l'environnement bâti, y compris dans le cadre des interventions humanitaires et en cas de catastrophe.

6. Les participants à la table ronde ont souligné qu'il était essentiel non seulement de ne laisser personne de côté, mais aussi d'atteindre en premier lieu les personnes les plus défavorisées afin de lutter contre l'inégalité, aussi bien au profit de la génération actuelle de personnes âgées que des générations futures. Il s'agissait notamment de lutter contre les inégalités entre les sexes, les inégalités en matière d'accès à un travail décent et les disparités de revenus et de gains qui y sont associées, ainsi que de s'attaquer aux inégalités dans l'accès aux régimes de retraite contributifs, lesquelles entraînent des inégalités plus tard dans la vie. Il a été noté que la volonté politique était un élément essentiel pour faire progresser le débat sur la question du vieillissement, tout comme l'utilisation judicieuse des données, des enquêtes, des statistiques et des indicateurs, ainsi que le partage actif des bonnes pratiques.

7. Lors du débat qui a suivi, le représentant d'un pays a souligné le rôle positif de la culture, qui contribuait à assurer la dignité des personnes âgées.

B. Examen des grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action de Madrid

- a) **Les personnes âgées et le développement**
- b) **La promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge**
- c) **La création d'environnements porteurs et favorables**
(Point 3 de l'ordre du jour)

8. La Réunion était saisie des notes du secrétariat intitulées « Vue d'ensemble des tendances en matière de vieillissement de la population et des mesures institutionnelles connexes en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/1) et « Initiatives gouvernementales en vue de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) : réalisations et difficultés restant à surmonter » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/2).

9. Les représentants des membres et membres associés suivants de la Commission ont fait des déclarations : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Maldives ; Myanmar ; Philippines ; République de Corée ; et Thaïlande.

10. Le représentant du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a fait une déclaration.

11. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait une déclaration.

12. Le représentant de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également fait une déclaration.

13. La Réunion a pris note de l'engagement constant de la Commission à l'égard du Plan d'action de Madrid en tant que principal cadre international de lutte contre le vieillissement. Plusieurs représentants de pays ont exprimé leur appréciation et leur engagement à l'égard du processus d'examen périodique en tant que moyen d'assurer la promotion et la réaffirmation des principes du Plan d'action et de comprendre l'état d'avancement de sa mise en œuvre. Le représentant d'un pays a souligné qu'il importait de traiter la question du vieillissement dans le contexte du Programme 2030.

14. Les représentants de pays ont informé la Réunion de l'importance du vieillissement dans leur pays, notamment concernant l'augmentation importante du nombre absolu de personnes âgées et de la proportion de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population, et ont noté que cette situation exigeait une action politique spécifique en vue d'édifier des sociétés pour tous les âges. Plusieurs représentants de pays ont souligné la nécessité d'assurer l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des politiques sur le vieillissement, ainsi que la nécessité de mettre l'accent sur les groupes vulnérables de la population des personnes âgées, tels que les personnes âgées dans les zones rurales, les femmes âgées et les personnes âgées des peuples autochtones.

15. Les représentants de pays ont souligné les efforts déployés par les gouvernements en vue d'adopter des politiques, stratégies, plans d'action et lois appropriés permettant d'orienter les réponses apportées aux problèmes du vieillissement, notamment la lutte contre la maltraitance des personnes âgées, la fourniture de soins de longue durée, l'emploi des personnes âgées et la création d'environnements favorables, ainsi que la création de structures et de réseaux destinés à assurer la coordination entre les différents ministères, la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques sur le vieillissement et à garantir leur cohérence avec les orientations générales. Les représentants ont souligné le rôle du Plan d'action dans l'orientation de l'élaboration de ces réponses. Plusieurs représentants ont rendu compte de la coordination entre les administrations centrales et locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques appropriées. Les représentants des pays ont cité le rôle joué par la société civile et le secteur privé dans l'appui aux personnes âgées dans des domaines tels que le développement des compétences et la santé, y compris les associations de personnes âgées.

16. La Réunion a noté l'importance de la coopération internationale et régionale, notamment par l'intermédiaire des organisations régionales et sous-régionales, en vue d'apporter des solutions appropriées au problème du vieillissement de la population. Plusieurs représentants de pays ont souligné qu'il importait de partager les données d'expérience et l'apprentissage mutuel dans le cadre de l'examen mondial et régional du Plan d'action.

17. Plusieurs représentants de pays ont souligné l'importance décisive d'assurer la sécurité du revenu des personnes âgées en vue de réduire la pauvreté et l'inégalité parmi elles. À cet égard, plusieurs représentants de pays ont fait état des résultats obtenus en matière de couverture et d'accès aux régimes de retraite contributifs et non contributifs. Les représentants des pays ont également fait état des mesures prises en matière de combinaison de l'épargne tout au long de la vie, de fourniture d'avantages fiscaux aux personnes âgées, de garantie d'une assistance sociale ainsi que d'offre de régimes assurant un accès réduit ou gratuit à une alimentation suffisante, aux transports et aux services culturels.

18. Les représentants de pays ont également souligné la nécessité d'offrir des possibilités d'emploi à tous, y compris aux personnes âgées qui souhaitent travailler. À cet égard, les gouvernements de la région avaient franchi des étapes importantes afin de promouvoir le travail décent et les possibilités de créer des revenus pour les personnes âgées grâce à des mesures telles que la formation, l'information sur le marché du travail et le soutien à la recherche d'un emploi. Le représentant d'un pays a indiqué que son gouvernement avait mis en place des incitations fiscales à l'intention des employeurs qui recrutaient des personnes âgées. Le représentant d'un pays a fait état de l'augmentation de la main-d'œuvre de ce dernier en dépit de son vieillissement démographique, et ce grâce aux politiques visant à inclure sur le marché du travail un plus large éventail de la population et des groupes d'âge.

19. Les représentants de pays sont convenus de la nécessité de garantir à tous l'accès à la couverture sanitaire universelle, afin de garantir que toutes les personnes âgées aient un accès égal à des services de santé de qualité. Un représentant a également mis l'accent sur les mesures visant à améliorer la viabilité du système de soins de santé en vue de faire face au vieillissement croissant de la population et à l'augmentation connexe des coûts des soins de santé. Plusieurs représentants de pays ont indiqué que les personnes âgées bénéficiaient d'une assurance maladie ou de services de santé gratuits. De plus, les représentants des pays ont souligné l'importance de modes de vie sains tout au long de la vie comme moyens d'assurer le bien-être à un âge plus avancé, notamment au moyen de la lutte contre le tabagisme et de la promotion de l'activité physique. La nécessité d'assurer la santé mentale et physique des personnes âgées a également fait l'objet d'un examen. Un représentant a demandé que l'accent soit mis davantage sur la démence, conformément au Plan mondial d'action de santé publique contre la démence (2017-2025) de l'Organisation mondiale de la Santé.

20. Tout en reconnaissant le rôle des familles dans la prise en charge des personnes âgées, les représentants des pays ont souligné l'importance de fournir des services de soins et de développer le soutien aux aidants. Plusieurs représentants de pays ont fait état des progrès accomplis dans la mise en place de systèmes de soins de longue durée pour les personnes âgées, la prestation de soins intégrés aux personnes âgées étant assurée par des prestataires de soins publics, privés et communautaires ainsi que par les familles. De plus, les représentants de pays ont également fait état d'efforts ciblés visant à mettre sur pied des programmes de formation et des instituts spécialisés en gérontologie et en gériatrie afin de répondre aux besoins des personnes âgées.

21. Plusieurs représentants ont examiné les efforts visant à appuyer la création d'environnements favorables, notamment en apportant un soutien aux personnes âgées de manière à leur permettre de vieillir chez elles et en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie ; en réformant les normes de construction des bâtiments pour veiller à leur accessibilité ; en appliquant le concept de villes adaptées aux personnes âgées ; en fournissant un appui, par exemple sous forme de formation et d'assistance assurée aux aidants ; en luttant contre la violence, l'abandon et les actes de maltraitance dont sont victimes les personnes âgées ; en donnant du vieillissement une image positive ; et en évitant l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge sur le lieu de travail. Plusieurs représentants ont fait valoir que l'amélioration de l'accès des personnes âgées aux nouvelles technologies était une priorité en ce qu'elle permettait de favoriser leur participation au développement ainsi que d'éviter l'isolement social.

22. La Réunion a souligné qu'il importait de disposer de données relatives au vieillissement de la population et de statistiques ventilées par âge en tant

qu'éléments essentiels pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, et de contribuer au suivi et à l'évaluation de l'exécution des programmes afin de veiller à leur efficacité et à leur efficience. Plusieurs pays ont fait état d'initiatives actuelles et à venir destinées à collecter des données, notamment en procédant à des enquêtes spécialisées et à des recensements en collaboration avec les organismes des Nations Unies et la société civile, ainsi qu'à diffuser ces données.

23. Le représentant de la République islamique d'Iran a présenté la Déclaration de Tabriz, document final du Forum régional sur les incidences politiques du vieillissement de la population qui s'est tenu à Tabriz (République islamique d'Iran) en juillet 2017 et a été organisé par le Gouvernement iranien, HelpAge International et le Fonds des Nations Unies pour la population. Dans la Déclaration, l'accent a été mis sur la nécessité d'élaborer des cadres d'orientation intégrés et soucieux des spécificités culturelles pour faire face au vieillissement de la population, et la nécessité d'intégrer l'inclusion sociale des personnes âgées et une perspective à long terme dans les politiques sur le vieillissement, en tenant compte des générations de personnes âgées actuelles et futures.

24. Le représentant de l'UNESCO a présenté les conclusions du premier Forum MOST des Ministres du développement social pour la région Asie-Pacifique, qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 20 au 23 mars 2017 et a été organisé par l'UNESCO, dans le cadre du Programme de gestion des transformations sociales (MOST), et le Gouvernement malaisien. Les recommandations formulées par le Forum concernaient notamment l'intensification de la recherche sur les systèmes de soins de longue durée pour les personnes âgées, y compris en matière de financement, de problèmes de santé mentale des personnes âgées, et de systèmes de pension.

C. Examen du projet de document final

(Point 4 de l'ordre du jour)

25. La Réunion était saisie du document de travail intitulé « Projet de document final » (E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/WP.1).

26. Le secrétariat a présenté ce document en apportant des explications quant à sa nature et à son origine.

27. Les représentants des pays ont examiné le projet de document final et sont convenus qu'il rendait compte des priorités régionales et des nouveaux domaines importants pour poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique.

28. La Réunion a adopté le document final par consensus le 14 septembre 2017, tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

D. Adoption du rapport de la Réunion

29. La Réunion a adopté le présent rapport le 14 septembre 2017.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

30. La Réunion s'est tenue du 12 au 14 septembre 2017 à Bangkok. Elle a été ouverte par la Secrétaire exécutive de la CESAP.

B. Participation

31. Ont participé à la Réunion les représentants des membres et membres associés suivants : Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Macao (Chine) ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Népal ; Ouzbékistan ; Palaos ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Tonga ; et Viet Nam.

32. Les représentants des bureaux du Secrétariat des Nations Unies ci-après ont participé à la Réunion : Département des affaires économiques et sociales et Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

33. Les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont participé à la Réunion : Fonds des Nations Unies pour la population ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; et Programme des Nations Unies pour le développement.

34. Étaient représentées les organisations intergouvernementales ci-après : Banque asiatique de développement et Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

35. Les organisations non gouvernementales, la société civile et les autres organismes ci-après étaient représentés : Active Ageing Consortium in Asia and the Pacific ; AgeWell Foundation India ; Bureau Asie-Pacifique de l'Organisation mondiale des personnes handicapées ; Fédération internationale pour la planification familiale ; HelpAge International ; Tsao Foundation ; et Zhongshan College of Vocation and Technology.

C. Élection du Bureau

36. La Réunion a élu le Bureau suivant :

Président : M. Khandoker Atiar Rohman (Bangladesh)
 Vice-présidents : M^{me} Naila Verdiyeva (Azerbaïdjan)
 M. Hyangjea Woo (République de Corée)

D. Ordre du jour

37. La Réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la Réunion :
 - a) Cérémonie d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) en Asie et dans le Pacifique.

3. Examen des grandes questions régionales dans le cadre du Plan d'action de Madrid :
 - a) Les personnes âgées et le développement ;
 - b) La promotion de la santé et du bien-être jusque dans le troisième âge ;
 - c) La création d'environnements porteurs et favorables.
4. Examen du projet de document final.
5. Adoption du rapport de la Réunion, y compris le document final.
6. Clôture de la Réunion.

E. Autres manifestations

38. Le séminaire, les manifestations parallèles et les réunions spéciales ci-après ont été organisés parallèlement à la Réunion :

a) 12 septembre 2017 : « La sécurité financière des femmes âgées dans la perspective du parcours de vie », manifestation organisée par l'International Longevity Centre de la Tsao Foundation (Singapour), avec l'appui de la CESAP ;

b) 14 septembre 2017 : « Les associations de personnes âgées – des initiatives locales aux politiques nationales », manifestation organisée par HelpAge International.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/1	Vue d'ensemble des tendances en matière de vieillissement de la population et des mesures institutionnelles connexes en Asie et dans le Pacifique	2 et 3
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/2	Initiatives gouvernementales en vue de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) : réalisations et difficultés restant à surmonter	2 et 3
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/L.2	Projet de rapport	5
<i>Document d'information (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/INF/1	Relevant mandates (resolution)	
<i>Document de travail</i>		
E/ESCAP/MIPAA/IGM.2/WP.1	Projet de document final	4
<i>Informations disponibles en ligne (en anglais seulement)</i>		
http://mipaa.unescapsdd.org/third-review/intergovernmental-meeting-bangkok-12-14-september-2017	Information note	
http://mipaa.unescapsdd.org/third-review/intergovernmental-meeting-bangkok-12-14-september-2017	List of participants	
http://mipaa.unescapsdd.org/third-review/intergovernmental-meeting-bangkok-12-14-september-2017	Tentative Programme	

Annexe II

Document final

1. Nous, représentants à la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, tenue à Bangkok du 12 au 14 septembre 2017,

Préambule

2. *Réaffirmant* le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et les objectifs de développement durable, qui tiennent compte expressément des personnes âgées dans le développement international, notamment les objectifs 1, 3, 5, 10 et, en particulier, l'objectif 11,

3. *Réaffirmant également* le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA)⁵ et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁶,

4. *Notant* la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et la suite donnée à ces conférences, ainsi que l'Assemblée mondiale de la Santé,

5. *Prenant note* de la tenue du Sommet mondial sur l'action humanitaire à Istanbul (Turquie), en mai 2016,

6. *Réaffirmant* les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les obligations inscrites dans les instruments pertinents convenus sur le plan international relatifs aux droits de l'homme,

7. *Réaffirmant* que la Déclaration universelle des droits de l'homme⁷ énonce que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits, et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales qui y sont proclamés, sans distinction d'aucune sorte, qu'elle soit fondée sur l'âge, la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, le handicap ou toute autre situation,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

⁴ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

⁵ Résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe.

⁶ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7)*, chap. II.

⁷ Résolution 217 (III) de l'Assemblée générale.

8. *Rappelant* toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui traitent de questions relatives aux personnes âgées, notamment les femmes, à commencer par la résolution 2542 (XXIV) en date du 11 décembre 1969, et rappelant également toutes les résolutions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission du développement social, ainsi que de la Commission de la condition de la femme, selon qu'il convient, sur la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées,

9. *Réaffirmant* les résultats de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement⁸, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées adoptés en 1991⁹ et les Objectifs mondiaux relatifs au vieillissement pour l'an 2001 convenus dans la Proclamation de 1992 sur le vieillissement¹⁰, ainsi que les résultats de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement¹¹ et les examens de suivi y afférents, en particulier pour ce qui est de la promotion des droits et du bien-être des personnes âgées sur un pied d'égalité et dans un cadre participatif,

10. *Rappelant* la résolution 65/182 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2010, par laquelle a été créé un groupe de travail à composition non limitée, ouvert à tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, pour mieux protéger les droits fondamentaux des personnes âgées en examinant le cadre international qui les régit afin d'y déceler d'éventuelles lacunes et de trouver les moyens de les combler, notamment en étudiant, s'il y a lieu, la possibilité de mettre en œuvre d'autres instruments et d'autres mesures,

11. *Rappelant* la résolution 67/139 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2012 sur les progrès accomplis vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées,

12. *Rappelant* que dans la résolution 70/164 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2015 sur les mesures visant à mieux promouvoir et protéger la dignité et les droits de l'homme des personnes âgées, il a été constaté que le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement demeurait le seul instrument international consacré exclusivement aux personnes âgées et qu'il conviendrait de renforcer les mesures visant à atteindre les objectifs qui y sont fixés pour qu'il contribue davantage à la promotion et à la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes âgées,

13. *Reconnaissant* les stratégies et déclarations sous-régionales, parmi lesquelles la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et le document final du vingt-septième Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, intitulé « Kuala Lumpur Declaration on Aging : Empowering Older Persons in ASEAN », et prenant note de la Déclaration de Tabriz¹²,

⁸ Voir *Rapport de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, Vienne, 26 juillet-6 août 1982* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.82.I.16).

⁹ Résolution 46/91 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁰ Résolution 47/5 de l'Assemblée générale, annexe.

¹¹ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

¹² Adoptée lors du Forum régional sur les incidences en matière de politiques du vieillissement de la population, Tabriz (République islamique d'Iran), 3-5 juillet 2017. Voir à l'adresse : <http://ageingasia.org/tabriz-statement-policy-implication-of-population-ageing/>.

14. *Reconnaissant* que le vieillissement de la population est une tendance irréversible, qui suscitera des transformations économiques et sociales profondes dans l'ensemble des sociétés et qui exigera des politiques proactives et des régimes de protection sociale robustes permettant le développement durable au sein de sociétés vieillissantes,

15. *Prenant note* des diverses mesures prises pour accroître la coopération et l'intégration et notant que les efforts déployés depuis l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en vue de sensibiliser davantage les gouvernements, les organes pertinents du système des Nations Unies et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, et de leur faire mieux connaître les questions liées au vieillissement n'ont pas suffi à promouvoir la participation pleine et réelle des personnes âgées à la vie économique, sociale, culturelle et politique ou à leur ouvrir des possibilités dans ce domaine,

16. *Notant avec préoccupation* que, malgré leur contribution précieuse à la société, les personnes âgées rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux soins de santé et aux possibilités d'emploi, et qu'elles risquent fréquemment de vivre dans la pauvreté,

17. *Gardant à l'esprit* que les politiques qui s'attaquent au vieillissement de la population auront des effets positifs pour la société dans son ensemble,

18. *Décidons*, par conséquent, d'intensifier les efforts visant à promouvoir la participation pleine et réelle des personnes âgées à la vie économique, sociale, culturelle et politique dans la région Asie-Pacifique, en leur offrant plus de possibilités grâce à l'application des recommandations suivantes :

Les personnes âgées et le développement

a) Renforcer la formulation et l'application de cadres de politique générale complets et intégrés traitant des questions de vieillissement de la population et les incorporant dans les stratégies et plans de développement nationaux, conformément au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ;

b) Améliorer les capacités techniques des organes sous-régionaux, nationaux et locaux chargés d'appliquer de façon coordonnée et globale les mesures des pouvoirs publics en réponse au vieillissement de la population, notamment pour ce qui est des questions liées aux sexospécificités, afin de les intégrer davantage dans les stratégies sous-régionales et nationales visant à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ;

c) Souligner qu'il importe de consacrer des ressources financières et humaines suffisantes pour accélérer l'application efficace des politiques et lois favorables aux personnes âgées, conformément au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, notamment en mettant en place des mécanismes de suivi transparents et accessibles ;

d) Renforcer la capacité d'intégrer les analyses ventilées par sexe, par âge et par handicap lié à l'âge, étape essentielle vers la planification de toutes les activités de développement, pas seulement celles destinées aux personnes âgées ;

e) Veiller à ce qu'aucune personne âgée ne soit laissée de côté, notamment celles qui vivent en milieu rural ou en zone urbaine, qui font partie de la population autochtone ou d'une minorité ethnique, les migrants et les femmes âgées, ainsi que les personnes âgées vulnérables en général ;

f) Mettre l'accent sur l'aide à apporter aux personnes âgées seules vivant en milieu rural ou en zone urbaine, en particulier aux femmes âgées qui vivent plus longtemps avec des ressources souvent réduites, et accorder ainsi la priorité à l'autonomisation des femmes âgées en milieu rural et en zone urbaine en leur donnant accès aux services financiers et infrastructurels ;

La sécurité de revenus et l'emploi

g) Promouvoir l'emploi décent et les possibilités de réinsertion dans le monde du travail, l'emploi adéquat et souple dans le secteur tant public que privé, et les infrastructures nécessaires liées aux possibilités rémunératrices offertes aux personnes âgées dans les secteurs formel et informel, en particulier pour les femmes âgées ;

h) Prendre des dispositions en vue d'établir des régimes homogènes de sécurité des revenus pour les personnes âgées, associant l'épargne tout au long de la vie, les transferts entre générations et l'aide sociale ;

i) S'efforcer, en fonction de la situation de chaque pays, de garantir l'intégrité, la viabilité, la solvabilité et la transparence des régimes de retraite et, éventuellement, d'assurance invalidité, en particulier pour les femmes et les personnes handicapées, afin d'élargir la couverture des régimes de retraite contributifs et de les rendre plus accessibles, et envisager de mettre en place, s'il y a lieu, un régime de retraite non contributif et un régime de prestations d'invalidité ;

La lutte contre toutes les formes de discrimination

j) Garantir pleinement les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques des personnes âgées, et éliminer toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard de celles-ci ;

k) Garantir la jouissance égale par toutes les personnes âgées de tous les droits humains et s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe et l'âge, notamment pour ce qui est de l'emploi et de l'accès aux services de soins, aux services financiers, à un logement adéquat et aux transports en commun, au moyen d'une législation appropriée, de la discrimination positive ou d'autres mesures pertinentes, en tenant compte des conditions dans chaque État membre, de la culture et du cadre législatif national ;

l) Mettre en place et renforcer les mécanismes en faveur de la participation et de l'inclusion sociale des personnes âgées dans des conditions d'égalité propices à éliminer les préjugés et les stéréotypes négatifs qui les empêchent de jouir pleinement de ces droits ;

m) Garantir l'inclusion des personnes âgées et des besoins, vulnérabilités et capacités qui leur sont propres dans les processus de prise de décision, notamment dans le contexte humanitaire et en particulier dans les politiques, stratégies et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophe et en cas d'intervention d'urgence ;

Garantir une vie en bonne santé à tout âge

n) Harmoniser les systèmes de prévention des maladies et de santé et promouvoir la couverture de santé universelle, s'il y a lieu, afin de coordonner les efforts dans le domaine de la santé et du développement, pour que toutes les personnes âgées aient accès à des services de santé de qualité à l'échelon local sans souffrir des difficultés financières associées au paiement des soins ;

o) Souligner l'importance d'un vieillissement en bonne santé dans tous les groupes d'âge, en tant que processus permettant de développer et de préserver les capacités fonctionnelles qui permettent le bien-être pendant la vieillesse, ce qui exige des interventions à tous âges et à de multiples niveaux et dans différents domaines, notamment la prévention et le traitement du déclin moteur et cognitif des personnes âgées et la préférence pour le vieillissement chez soi ;

p) Établir des régimes d'aide sociale et de soins de santé de longue durée, notamment pour les soins palliatifs, en concertation avec les prestataires de soins publics, privés et communautaires susceptibles de fournir des services intégrés de grande qualité, tout en tenant compte des capacités des aidants et des bénévoles formels et informels et en les améliorant ;

q) Encourager l'utilisation dynamique des milieux universitaires et des médias pour promouvoir une image positive du vieillissement actif, les liens entre générations et la préparation tout au long de la vie à une vieillesse en bonne santé, en intégrant dans la norme sociale des communautés adaptées aux besoins des personnes âgées ;

r) Sensibiliser davantage les jeunes générations pour qu'elles se préparent tout au long de la vie à la retraite et à la vieillesse, notamment s'agissant de la santé et de la sécurité financière ;

Un environnement porteur et favorable

s) Promouvoir un logement adéquat pour les personnes âgées et vieillissantes, étant donné que les personnes âgées devraient être en mesure de vivre dans un environnement sûr et pouvant être adapté à leurs préférences personnelles et à l'évolution de leurs capacités ;

t) Reconnaître l'importance capitale de la famille, de l'interdépendance des générations, de la solidarité et de la réciprocité pour le développement social, et reconnaître également la contribution que les femmes et les hommes âgés apportent à leur famille, à leur communauté et à leur pays ;

u) Promouvoir des organismes, des collectivités et des lieux de travail adaptés à l'âge, par le biais des associations de personnes âgées, des organisations de la société civile et des institutions du secteur gouvernemental et non gouvernemental pour aider les personnes âgées à être des agents de changement actifs dans leur vie et dans leur communauté ;

v) Promouvoir des réseaux de transport et d'autres infrastructures accessibles à tous, d'un coût abordable, sûrs et durables ;

w) Promouvoir, s'il y a lieu, des technologies adaptées à l'âge et donner à chacun la possibilité d'assurer son développement individuel, son épanouissement personnel et son bien-être tout au long de sa vie, grâce à l'apprentissage tout au long de la vie (notamment en matière de progrès technologiques) et à la participation à la communauté, tout en reconnaissant que les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène ;

Données et recherches

x) Encourager et promouvoir des activités holistiques de recherche-développement sur le vieillissement, y compris les technologies de l'information et de la communication novatrices au service des personnes âgées ;

y) Encourager la mise à profit des travaux de recherche et des compétences scientifiques et concrétiser les promesses offertes par la technologie pour étudier, notamment, les conséquences du vieillissement pour les individus, l'économie, la société et la santé, en particulier dans les pays en développement ;

z) Préconiser l'évaluation et l'inclusion des contributions des personnes âgées dans la comptabilité nationale, y compris la reconnaissance des soins dispensés gratuitement aux membres de la famille ;

aa) Étoffer la base factuelle en favorisant les partenariats entre parties prenantes et en regroupant les travaux de recherche pluridisciplinaire exhaustifs sur le vieillissement, et s'assurer que les données recueillies régulièrement soient ventilées par âge, par sexe et par handicap et analysées pour étayer la formulation de politiques et suivre et évaluer les politiques et programmes relatifs aux personnes âgées ;

19. *Encourageons* la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer, notamment, a) d'aider, si nécessaire, ses membres et membres associés à appliquer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, y compris en procédant systématiquement à l'examen à mi-parcours des progrès accomplis en la matière ; b) d'aider, si nécessaire, ses membres à formuler des politiques prospectives et des cadres de suivi pour se préparer et s'adapter aux conséquences sociales et économiques du vieillissement ; c) de renforcer leurs capacités à mettre en place des régimes de protection sociale complets tenant compte des questions liées à la santé et des sexospécificités et accompagnant les personnes tout au long de leur vie, notamment pendant la vieillesse ; et d) d'encourager le partage des données d'expérience concernant l'application du Plan d'action de Madrid entre les États membres de la Commission ;

20. *Prions* la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de présenter les résultats de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, par l'entremise du Secrétaire général, à la Commission du développement social à sa cinquante-sixième session, en 2018, dans le cadre du troisième cycle d'examen et d'évaluation à l'échelle mondiale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et de présenter le rapport de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixante-quatorzième session pour information et examen.